

AVIS

REUNION D'INFORMATION PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Étude d'incidences sur l'environnement – Établissement de classe 1

Demandeur : Yara Tertre s.a. – 10 rue de la Carbo à 7333 Tertre (Saint-Ghislain)

Objet : Demande de permis unique pour le renouvellement des autorisations d'exploiter de l'établissement Yara Tertre, à savoir un site chimique intégré constitué d'installations de production, de stockage et de distribution d'ammoniac, d'acide nitrique et d'engrais à base de nitrate d'ammonium auxquelles sont rattachées d'autres activités comme l'installation de production de nitrate de manganèse, d'acide nitrique concentré, liquéfaction de CO₂, production de nitrate de 2-éthylhexyle, etc. Le volet urbanistique de la demande concerne d'une part la régularisation du bâtiment de la déminéralisation et d'autre part l'enfouissement d'une conduite d'ammoniac.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement et au Décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement, la société Yara Tertre vous invite à participer à une séance d'information préalable du public, relative à l'objet susmentionné et organisée :

**Le 30 septembre 2019 à 18h00
À la Maison de la Citoyenneté
Parc Communal à 7331 Baudour (Saint-Ghislain)**

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de cette réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit avec ses nom et adresse au Collège Communal de de Saint-Ghislain (Hôtel de Ville - Rue de Chièvres 17 - 7333 Tertre (Saint-Ghislain)). Elle en adresse une copie au demandeur (Rue de la Carbo 10 – 7333 Tertre).

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Monsieur Vincent Burton, rue de la Carbo 10 – 7333 Tertre – Tél. : 065/71.24.33 .